DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2024-031 portant numérotation de voirie (parcelle A 80)

Le Maire de Montagny-en-Vexin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient d'attribuer un numéro à la propriété cadastrée A 81

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

A R R E TE

Article 1er : Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

Libellé de la voie	Référence cadastrale	Numéro
rue du bout des murs	A 80 (Anciennement A 29 pour partie)	5 BIS

Article 2 :

Un plan est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque portant en chiffre arabes blancs sur fond bleu le numéro de l'immeuble.

Article 4 : La fourniture de la plaque (premier établissement) est à la charge de la commune. Cette plaque sera apposée sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier ou à défaut sur la boîte aux lettres.

Article 5 : Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

Article 6 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Article 7 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 9 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Service National des adresses de la Poste

Et notifié aux intéressés

Article 10 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Montagny-en-Vexin

Le 30 septembre 2024

Loïc TAILLEBREST, Maire



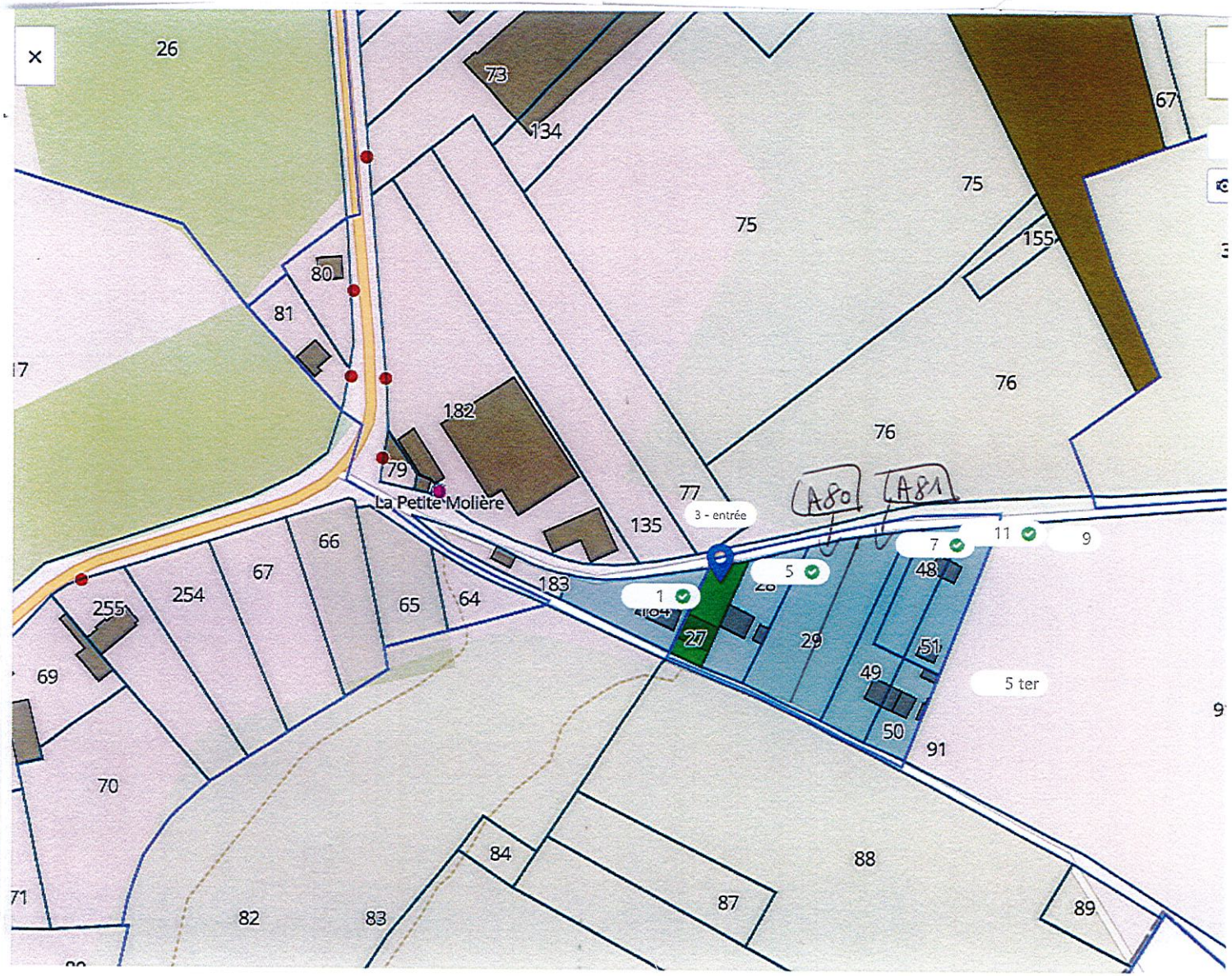

26
73
134
67
75
75
155
80
81
17
76
76
182
79
La Petite Molière
77
135
3 - entrée
A80
A81
11
9
7
5
48
66
67
254
255
65
64
183
1
27
29
51
49
5 ter
69
50
91
70
84
88
71
82
83
87
89